



Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Le Conseil communal convoque les citoyennes et citoyens de la Commune de Treyvaux en assemblée communale le

**JEUDI 24 JUIN 2021 A 20.00 HEURES
A LA HALLE DE GYMNASTIQUE**

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 avril 2021.
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo) ainsi que sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch).
2. Informations concernant les commissions nommées par le Conseil communal.
3. Election des membres de la Commission financière pour la période administrative 2021-2026 (art. 70 al. 1 LFCo).
4. Election des membres de la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie pour la période administrative 2021-2026 (art. 36 al. 2 LATeC).
5. Election des membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative 2021-2026 (art. 43 al. 1 LDCF).
6. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2021-2026 (art. 12 al. 1 bis LCo).
7. Association régionale de la Sarine (ARS) – statuts - approbation *
8. Divers

L'assemblée communale se déroulera dans le respect des règles d'hygiène préconisées par l'OFSP ainsi que selon le plan de protection.

Nous invitons les citoyennes et citoyens à se présenter dans le hall d'entrée de la halle de gymnastique dès 19h30.

** Les documents sont consultables au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch)*

LE CONSEIL COMMUNAL

Treyvaux, le 11 juin 2021